

OBJET : ADHÉSION À L'INSTITUT PARIS RÉGION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Siège social : Orsay

Nombre de délégués en exercice	:	78
Présents	:	61
Présents et représentés	:	74
Votants	:	74

Le mercredi 16 décembre 2020, le Conseil Communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre le 10 décembre 2020, s'est réuni à 19h00, sous la présidence de M. de LASTEYRIE, Espace Liberté - 1, Avenue du Général de Gaulle - 91300 MASSY.

DELEGUES PRESENTS

Madame	Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Madame	Irène	BESOMBES	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Monsieur	Jean-Pierre	CRUSE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Karine	GREMION	Commune de Chilly-Mazarin
Monsieur	Dominique	LACAMBRE	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame	Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Madame	Corinne	BAIRRAS	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Vincent	GALLET	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur	Michel	BOURNAT	Commune de Gif-sur-Yvette
Monsieur	Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Catherine	LANSIART	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Florence	NOIROT	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame	Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Madame	Nathalie	FRANCESETTI	Commune d'Igny
Monsieur	Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur	Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur	Lodovico	CASSINARI	Commune des Ulis
Monsieur	Gabriel	LAUMOSNE	Commune des Ulis
Monsieur	Stéphane	DELAGNEAU	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	GAILLARD	Commune de Longjumeau
Madame	Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur	Bernard	XAVIER	Commune de Longjumeau
Madame	Catherine	DELAITRE	Commune de Marcoussis
Monsieur	Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis

Madame	Caroline	CAILLEAU	Commune de Massy
Monsieur	Vincent	DELAHAYE	Commune de Massy
Monsieur	Roger	DEL NEGRO	Commune de Massy
Madame	Hella	KRIBI-ROMDHANE	Commune de Massy
Madame	Hélène	BACH	Commune de Massy
Monsieur	Mustapha	MARROUCHI	Commune de Massy
Madame	Hawa	NIANG	Commune de Massy
Monsieur	Pierre	OLLIER	Commune de Massy
Monsieur	Franck	ROUGEAU	Commune de Massy
Monsieur	Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame	Isabelle	KLJAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur	Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Madame	Martine	CHARVIN	Commune d'Orsay
Madame	Elisabeth	DELAMOYE	Commune d'Orsay
Monsieur	Philippe	ESCANDE	Commune d'Orsay
Monsieur	David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur	Laurent	CARO	Commune de Palaiseau
Monsieur	Gilles	CORDIER	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre	COSTI	Commune de Palaiseau
Monsieur	Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau
Madame	Véronique	LEDOUX	Commune de Palaiseau
Madame	Delphine	PERSON	Commune de Palaiseau
Monsieur	Mokhtar	SADJI	Commune de Palaiseau
Madame	Catherine	VITTECOQ	Commune de Palaiseau
Monsieur	Pierre-Alexandre	MOURET	Commune de Saint-Aubin
Monsieur	Stéphane	BAZILE	Commune de Saulx-les-Chartreux
Monsieur	Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Madame	Karine	CASAL DIT ESTEBAN	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Jean-Paul	MORDEFROID	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	François Guy	TRÉBULLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur	Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Madame	Nathalie	PLUMAIL	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur	Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur	Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle
Madame	Françoise	FERNANDES	Commune de Wissous

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Olivier BOUCHE donne pouvoir à Monsieur Nicolas SAMSOEN

Madame Caroline LAVARENNE donne pouvoir à Monsieur Michel BOURNAT

Madame Françoise MARHUENDA donne pouvoir à Monsieur Igor TRICKOVSKI
 Monsieur Christian LARDIERE donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Alexia PERRIN donne pouvoir à Madame Sandrine GELOT
 Madame Michèle FRERET donne pouvoir à Madame Hélène BACH
 Madame Elisabeth PHLIPPOTEAU donne pouvoir à Monsieur Pierre OLLIER
 Monsieur Hakim SOLTANI donne pouvoir à Monsieur Mustapha MARROUCHI
 Monsieur Claude PONS donne pouvoir à Madame Isabelle KLJAJIC
 Madame Shirley LEGRAND donne pouvoir à Madame Delphine PERSON
 Monsieur Michel SENOT donne pouvoir à Monsieur Bernard GLEIZE
 Monsieur Vincent HULIN donne pouvoir à Monsieur Philippe ESCANDE
 Monsieur Richard TRINQUIER donne pouvoir à Madame Françoise FERNANDES

DELEGUES ABSENTS

Monsieur	Jean-François	VIGIER	Commune de Bures-sur-Yvette
Monsieur	Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Madame	Sarah	JAUBERT	Commune des Ulis
Madame	Délila	M'HENNI	Commune des Ulis

DELEGUES QUI N'ONT PAS PRIS PART AUX VOTES

Secrétaire de séance : Isabelle KLJAJIC

Objet : ADHÉSION À L'INSTITUT PARIS RÉGION ET DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT

Le Conseil Communautaire,

Sur rapport de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants et L.5219-2 et suivants ;

VU les statuts de la communauté d'agglomération Paris Saclay en vigueur ;

VU les statuts de l'Institut Paris Région ;

CONSIDERANT que l'Institut Paris Région, en tant qu'agence régionale d'urbanisme et de l'environnement, apporte à ses adhérents une expertise pluridisciplinaire dans de nombreux domaines tels que l'urbanisme, les transports et la mobilité, l'environnement, l'économie et les questions de société ;

CONSIDERANT que les missions de l'Institut Paris Région portent notamment sur le soutien aux politiques d'aménagement et de développement des collectivités territoriales, et qu'il réalise également pour les organismes qui en font la demande, des études spécifiques ;

CONSIDERANT que l'Institut Paris Région a pour mission de contribuer aux démarches de planification stratégique, à la conception et à l'évaluation des politiques publiques sur l'ensemble du territoire de la Région Ile-de-France ;

CONSIDERANT que l'adhésion à l'Institut Paris Région nécessite la signature d'une convention cadre pour les années 2021-2023 qui fixe les modalités générales du partenariat sur la période et qu'une convention d'application qui précisera ultérieurement les axes de collaboration au regard du programme partenarial de l'Institut et déterminera la contribution financière corrélée pour l'année ;

CONSIDERANT que la convention d'application pour l'année 2021 sera proposée à un prochain Conseil communautaire début 2021, sur la base du programme partenarial 2021 de l'Institut. Elle pourra comprendre à minima un axe de travail autour du devenir de la RN118, dossier sur lequel l'Institut est fortement mobilisé depuis plusieurs années dans le cadre de la consultation internationale « les Routes du Futur » pilotée par le Forum Métropolitain du Grand Paris et à laquelle la Communauté Paris-Saclay s'est impliquée notamment sur un focus dédié à cette voie autoroutière ;

CONSIDERANT que les instances de gouvernance de l'Institut comprennent une assemblée générale composée de 4 collèges, un conseil d'administration et une Présidence ;

CONSIDERANT que le représentant de la Communauté Paris-Saclay siègera dans le collège des collectivités de l'Assemblée Générale ;

Délibération n° 2020-377

CONSIDERANT le projet de convention-cadre ;

CONSIDERANT qu'il convient de délibérer pour adhérer aux statuts de L'Institut Paris Région, désigner le représentant de la Communauté Paris-Saclay à l'Assemblée générale de L'Institut Paris Région, et autoriser le Président à signer la convention cadre d'adhésion ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

1. APPROUVE les statuts de l'association L'Institut Paris Région tels qu'annexés à la présente délibération ;
2. APPROUVE l'adhésion de la Communauté Paris-Saclay à l'association L'Institut Paris Région au sein du collège des collectivités ;
3. DECIDE de procéder à un vote à main levée pour la désignation de son représentant aux instances délibératives de l'association ;
4. DESIGNER Monsieur Yann CAUCHETIER comme représentant de la Communauté Paris-Saclay aux instances délibératives de l'Institut Paris Région ;
5. APPROUVE la convention-cadre 2021-2023 ;
6. DIT qu'une convention d'application 2021 sera proposée lors d'une réunion du Conseil Communautaire au cours du premier trimestre 2021 ;
7. AUTORISE son Président, ou son représentant, à signer tous les actes relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré le mercredi 16 décembre 2020
Extrait conforme à l'original

Le Président,
Maire de Palaiseau

Grégoire de LASTEYRIE



ADOPTÉE par (74 VOIX)

74 POUR : Madame Stéphanie GUEU-VIGUIER , Madame Irène BESOMBES, Monsieur Christian LECLERC, Monsieur Olivier BOUCHE, Monsieur Jean-Pierre

Délibération n° 2020-377

CRUSE, Madame Karine GREMION, Monsieur Dominique LACAMBRE ,
 Madame Rafika REZGUI, Madame Muriel DORLAND, Madame Corinne
 BAI RRAS, Monsieur Vincent GALLET, Monsieur Michel BOURNAT, Monsieur
 Yann CAUCHETIER, Madame Catherine LANSIART, Madame Caroline
 LAVARENNE, Madame Florence NOIROT, Madame Lucie SELLEM, Madame
 Nathalie FRANCESETTI, Monsieur Francisque VIGOUROUX, Monsieur Jean-
 Pierre MEUR, Monsieur Lodovico CASSINARI, Monsieur Gabriel LAUMOSNE,
 Madame Françoise MARHUENDA, Monsieur Christian LARDIERE, Monsieur
 Stéphane DELAGNEAU, Madame Catherine GAILLARD, Madame Sandrine
 GELOT, Madame Alexia PERRIN, Monsieur Bernard XAVIER, Madame
 Catherine DELAITRE, Monsieur Olivier THOMAS, Madame Caroline
 CAILLEAU, Monsieur Vincent DELAHAYE, Monsieur Roger DEL NEGRO,
 Madame Michèle FRERET, Madame Hella KRIBI-ROMDHANE, Madame
 Hélène BACH, Monsieur Mustapha MARROUCHI, Madame Hawa NIANG,
 Monsieur Pierre OLLIER , Madame Elisabeth PHILIPPOTEAU, Monsieur
 Franck ROUGEAU, Monsieur Nicolas SAMSOEN, Monsieur Hakim SOLTANI,
 Madame Isabelle KLJAJIC, Monsieur Claude PONS, Monsieur Didier PERRIER,
 Madame Martine CHARVIN , Madame Elisabeth DELAMOYE , Monsieur
 Philippe ESCANDE , Monsieur David ROS, Monsieur Laurent CARO, Monsieur
 Gilles CORDIER, Monsieur Pierre COSTI, Monsieur Grégoire de LASTEYRIE,
 Madame Véronique LEDOUX, Madame Shirley LEGRAND , Madame Delphine
 PERSON , Monsieur Mokhtar SADJI , Madame Catherine VITTECOQ ,
 Monsieur Michel SENOT, Monsieur Pierre-Alexandre MOURET, Monsieur
 Stéphane BAZILE, Monsieur Bernard GLEIZE, Madame Karine CASAL DIT
 ESTEBAN, Monsieur Vincent HULIN, Monsieur Jean-Paul MORDEFROID,
 Monsieur François Guy TRÉBULLE, Monsieur Dominique FONTENAILLE ,
 Madame Nathalie PLUMAIL , Monsieur Igor TRICKOVSKI, Monsieur Guillaume
 VALOIS, Madame Françoise FERNANDES, Monsieur Richard TRINQUIER

0 CONTRE :

0 ABST. :

ID Télétransmission : 091-200056232091-200056232-20201216-lmc132965-DE-1-1

Date AR Préfecture :

18/12/20

- Affichée / Publiée le 18/12/20

- En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa publication.

-La juridiction peut être saisie de manière dématérialisée par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.